

Priorités des directions 2019-2024

Les associations de directeurs de l'enseignement fondamental et secondaire catholique ont chacune publié un Mémoire reprenant leurs priorités pour la prochaine législature.

Trois questions à Stéphane VREUX, président du Collège des directeurs (enseignement fondamental) et directeur du Collège du Biéreau à Louvain-la-Neuve

Quelles sont les priorités du Collège des directeurs pour la prochaine législature ?

Notre Mémoire se décline selon quatre axes. Le premier concerne la revalorisation barémique. D'une part, pour rendre la fonction plus attractive au niveau financier, d'autre part, pour assurer le rattrapage par rapport aux DOA¹. Il s'agit aussi de conserver un décalage au niveau des salaires entre la fonction de direction et la fonction enseignante.

Le deuxième axe concerne les aménagements de carrière. Une série d'anomalies sont à corriger. Par exemple, les directeurs ne peuvent pas être remplacés lorsqu'ils sont en mi-temps médical, on ne peut les remplacer qu'après dix jours d'absence... Et il y a toute la question des fins de carrière. La fonction de direction n'étant pas sécable, nous n'avons pas droit au même type de DPPR² que les enseignants. Dès lors, quand un directeur s'en va, il part avec toute son expertise du jour au lendemain !

On voudrait qu'il puisse y avoir un temps de préparation des nouvelles directions.

Troisième axe, l'encadrement administratif et éducatif. Certaines choses ont évolué, l'aide administrative a été ajoutée, mais l'aide éducative n'est pas encore présente. Il y a aussi tout un pan sur les équipes de direction à mettre en place afin de sortir le directeur de la solitude.

Enfin, le quatrième axe : le choix et la stabilisation des équipes éducatives. Il est très difficile pour les directeurs de stabiliser des équipes. On aimerait avoir davantage la responsabilité du choix du personnel et pouvoir réunir nos équipes. La concertation existe, mais il faudrait pouvoir imposer des réunions aux enseignants quand on en a besoin pour faire avancer un projet d'école.

Comment abordez-vous cette nouvelle législature ?

Je dresserais d'abord un bilan positif de la législature écoulée. Les choses ont bien avancé, notamment pour le fondamental avec l'encadrement maternel, les psycho-

motriciennes, les puéricultrices, l'aide administrative, le Pacte pour un enseignement d'excellence... Il faudra maintenant que le Pacte poursuive sa route selon les axes qui ont été fixés et que les réformes ne soient pas mises au tiroir lors de la prochaine législature.

Et dans quel état d'esprit sont aujourd'hui les directions ?

Elles sont épuisées ! On arrive en fin d'année, il y a eu les plans de pilotage pour certaines, mais il n'y a pas que ça. Le directeur a de plus en plus à faire, et la question de la pénurie des enseignants est très préoccupante. Il faudra des solutions structurelles, d'autant que la formation initiale va normalement nous amener une année complète sans étudiants sortants... ■

Propos recueillis par
Brigitte GERARD

1. Degrés d'observation autonome

2. Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite

Trois questions à Alain KOEUNE, président de la FéADI (Fédération des Associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique) et directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant

Vous venez de présenter votre Mémoire. Quelles sont vos grandes priorités pour 2019-2024 ?

Nous avons d'abord mis en évidence le jeune, avec la volonté d'offrir à chacun un enseignement de qualité. Un deuxième axe cible davantage les enseignants. Nos écoles ne peuvent être efficaces et performantes

que si nous avons des enseignants en nombre suffisant et qui sont bien formés. L'axe 3 vise, lui, les directions. Là aussi, il faut offrir un cadre qui soit favorable tant pour leur recrutement que pour leur permettre de démarrer dans de bonnes conditions. L'idée est que le prédécesseur puisse transmettre tout le savoir acquis au cours de sa carrière. Le dernier axe, enfin, tourne

autour du système administratif, qui nous semble actuellement s'alourdir de plus en plus. Il devrait être beaucoup plus soutenant envers les écoles.

Comment aborder la prochaine législature ?

Avec énormément de questionnements ! Le métier de directeur(-trice) a changé de

« Un élève = un élève » Déjà un succès !

Brigitte GERARD

En haut à g.,
Étienne MICHEL,
Directeur général du SeGEC
et en haut à dr.,
Bernard HUBIEN,
Secrétaire général de l'UFAPEC



Photo: Giuseppeina MINISTRU

manière radicale. C'est une personne qui assume une fonction essentielle dans l'établissement, et il faut lui accorder suffisamment d'autonomie pour qu'elle puisse mettre en œuvre une série d'objectifs d'école dans le cadre d'un leadership partagé. Je pense ici notamment au plan de pilotage. Par ailleurs, les contraintes qui nous sont assignées sont en augmentation très nette. On estime que si on nous demande une responsabilisation croissante dans notre métier, l'autonomie doit aller de pair. C'est vraiment une attente très importante au niveau des directions.

Quel est l'état d'esprit général des directions en ce moment ?

On est dans une phase de nouvelle orientation de l'enseignement. Je pense que c'est important que ce Pacte d'excellence puisse se mettre en œuvre, qu'il y ait des réformes. Notre enseignement doit effectivement évoluer vers autre chose, et la toute grosse majorité des directions y sont favorables : c'est-à-dire faire autre chose avec notre enseignement, sans oublier qu'il y a aussi une série de domaines qui fonctionnaient bien. Il ne s'agit donc pas non plus de repartir d'une feuille blanche et de jeter tout ce que nous faisons, mais de pouvoir évoluer et participer au changement. Celui-ci n'est pas encore très clair, et nous attendons des éclaircissements. ■

Propos recueillis par
Conrad van de WERVE

La campagne de sensibilisation « *Un élève = un élève* »¹ a été lancée voici un mois afin de faire respecter le principe d'égalité entre tous les élèves. Vous le savez, les écoles du libre doivent, à ce jour, se débrouiller avec 50% de moyens en moins qu'une école du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement pour assurer les mêmes missions éducatives et répondre aux mêmes obligations.

“ Si on veut appliquer de manière plus stricte le principe de gratuité de l'enseignement, alors on doit aussi appliquer de manière plus stricte le principe d'égalité de financement. L'un ne va pas sans l'autre », constate **Étienne MICHEL**, Directeur général du SeGEC, devant les journalistes présents à la conférence de lancement à l'Institut Saint-Boniface à Ixelles². Cette égalité est cependant loin d'être assurée aujourd'hui. Les écoles du libre doivent, en effet, se débrouiller avec 50% de moyens en moins qu'une école du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement et assurer les mêmes missions éducatives avec les mêmes obligations. Or, comme le signale E. MICHEL, « ce qui est nécessaire pour le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est également nécessaire pour les écoles subventionnées. C'est pour cela que nous demandons l'octroi d'un refinancement proportionnel et structurel de 66 millions EUR par an pour l'enseignement catholique. Si l'autorité publique pense pertinent de dépasser les accords de la Saint-Boniface de l'ordre de 20 millions EUR par an pour l'enseignement organisé, cela donne 66 millions EUR pour les 50% de la population scolarisés par l'enseignement libre. »

La situation financière d'un établissement scolaire se répercutant nécessairement

sur celle des parents, l'UFAPEC³ s'est associée à la démarche du SeGEC. « Ce qui intéresse et préoccupe les parents, c'est le coût à leur charge de l'enseignement, et la plupart d'entre eux ignorent tout de cette situation, explique **Bernard HUBIEN**, Secrétaire général de l'UFAPEC. Nous recevons pourtant tous les jours des questions de parents ou d'associations de parents sur les coûts qui sont à leur charge. Notamment la garderie du matin, la surveillance du temps de midi... Lorsqu'on leur explique les accords de la Saint-Boniface, les parents s'inquiètent de constater que des accords qui ont été pris et dans lesquels un gouvernement s'est engagé ne sont absolument pas respectés. » ■

Il est encore temps de signer la pétition sur www.uneleve.be !

Au moment de rédiger ces lignes, on atteignait les 13 000 signatures. Sur ce même site, vous trouverez aussi des vidéos ainsi que des fiches informatives.

1. Campagne lancée par le SeGEC, en collaboration avec l'UFAPEC

2. Clin d'œil aux accords du même nom

3. Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique